



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-84		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * * *

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Pierre SAFORCADA, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines

Afin de renforcer les effectifs des services municipaux, il est proposé de créer à compter du 1^{er} août 2022 :

- un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- un emploi d'ingénieur territorial à temps complet
- un emploi d'agent de maîtrise territoriale à temps complet
- un emploi d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1,

VU le tableau des emplois,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre SAFORCADA, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE la création à compter du 1^{er} août 2022 :

- un emploi d'attaché territorial à temps complet,
- un emploi d'ingénieur territorial à temps complet
- un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet
- un emploi d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet.

DIT que la dépense est inscrite au budget des exercices considérés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS